

8 MYTHES CONCERNANT

LE MANDAT DE PROTECTION

Surmontons les obstacles qui empêchent encore certains Québécois de poser le plus beau geste de prévoyance qui soit, la préparation d'un mandat de protection.



1 La société est individualiste.

1 **POURTANT**, 87 % des répondants au sondage entameraient les démarches pour obtenir l'autorisation d'agir au nom d'un proche s'il devenait inapte.

2 Je ne sais pas qui nommer comme mandataire.

2 **POURTANT**, seulement 1,5 % des répondants qui n'avaient pas de mandat affirment ne pas savoir qui désigner comme mandataire. Les amis peuvent aussi jouer ce rôle.

3 L'inaptitude n'est pas un sujet agréable.

3 **POURTANT**, moins de 1 % des répondants qui n'avaient pas de mandat affirment que le côté morbide du sujet explique pourquoi ils n'ont pas de mandat. 27% des répondants qui ont un mandat le considèrent comme un cadeau à offrir à leurs proches.

4 Je n'ai pas le temps, c'est long !

4 **POURTANT**, le fait de ne jamais avoir eu le temps ou pris le temps de préparer un mandat est évoqué par moins de 1 répondant sur 5 qui n'avaient pas de mandat. Un mandat général peut être rédigé rapidement.

5 Je ne sais pas comment faire, c'est compliqué !

5 **POURTANT**, moins de 1 % des répondants sans mandat croient que le mandat est trop compliqué à planifier. On peut obtenir de l'aide auprès d'un juriste ou se référer au Curateur public.

6 C'est trop cher, je n'ai pas les moyens !

6 **POURTANT**, les coûts de préparation constituent un frein pour moins de 5 % des sondés qui n'avaient pas de mandat. On peut faire son mandat gratuitement grâce au formulaire disponible sur le site Web du Curateur public du Québec.

7 J'ai peur que mon mandataire fasse entrer mon mandat en vigueur alors que je suis apte.

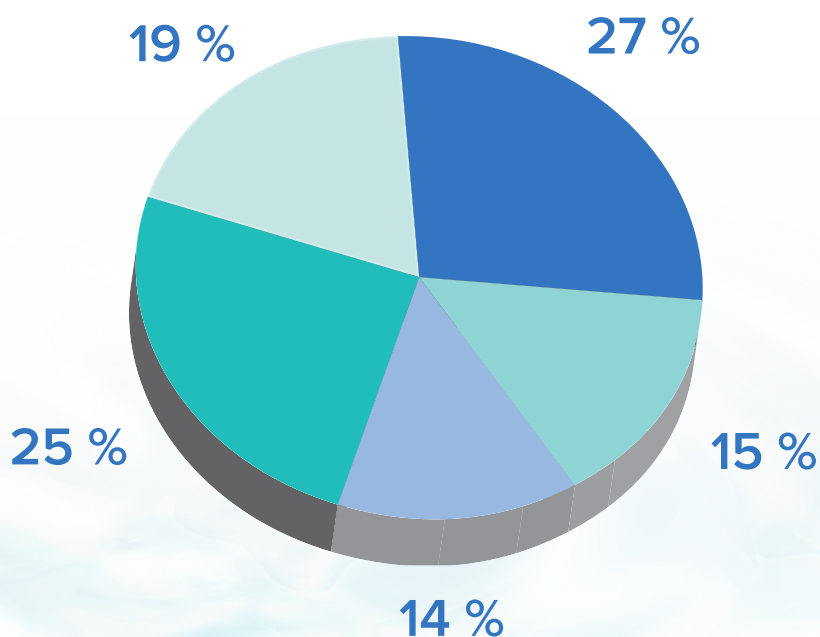
7 **POURTANT**, seulement 8 % de l'ensemble des répondants croient qu'il suffit que leur mandataire les croit inaptes pour que leur mandat de protection entre en vigueur. Seul le tribunal a l'autorité pour confier la protection de vos droits à autrui.

8 Je suis jeune et en santé !

8 **POURTANT**, l'inaptitude peut survenir à n'importe quel âge. 42 % des répondants qui ne prévoient pas faire leur mandat affirment que la possibilité d'un accident ou d'une maladie pourrait les décider à passer à l'action.

RÉPARTITION DES QUÉBÉCOIS

SELON LEUR ATTITUDE À L'ÉGARD DU MANDAT



27 %

J'ai fait et j'ai relu mon mandat

C'est le bon élève, celui qui a mis toutes les chances de son côté pour que ses volontés soient respectées en cas d'inaptitude. Il a avisé son mandataire de l'existence de son mandat, a prévu des remplaçants et désigné un surveillant. Il souhaite que son entourage ait l'esprit tranquille.

15 %

J'ai fait mon mandat mais je ne l'ai pas révisé

Une bonne note aussi à cette personne : son mandat est rédigé, et elle le considère comme une police d'assurance. Mais il faut le relire, pour évaluer si tous les éléments sont encore pertinents.

14 %

Je m'apprête à faire mon mandat

Voici quelqu'un qui a besoin d'encouragement! Cette personne est sur le point de franchir un grand pas vers une protection en cas d'inaptitude. Si elle a besoin d'aide pour avancer dans sa démarche, le Curateur public est là pour donner de l'information.

25 %

Je ferai mon mandat

Il s'agit d'une personne qui a l'intention de faire son mandat, sans savoir quand elle passera à l'action. Elle peut facilement tomber dans le piège en pensant qu'elle a le temps et que l'inaptitude ne la concerne pas. Un truc : l'inscription aux courriels de rappel du Curateur public du Québec.

19 %

Je ne pense pas préparer de mandat

Aucune raison n'est valable pour ne pas avoir de mandat. Cette personne ne sait peut-être pas qu'un mandat est un contrat qui protège son mode de vie car il contient ses volontés au cas où elle deviendrait inapte. Après tout, personne ne vous connaît mieux que vous-même!